

# Les Services Périscolaires

## en 9 questions / réponses



Saint-Mammès



### 1 Qu'est ce que l'on appelle "le périscolaire" à Saint-Mammès ?

Ce sont **3 services** : l'accueil pré-scolaire (matin), la pause méridienne (cantine) et l'accueil post-scolaire (le soir), avec **un seul dossier** pour les 3 services.

### 2 Pourquoi devez-vous signer le règlement intérieur ?

C'est un document qui fixe les règles de fonctionnement du service ainsi que les obligations de chacun. Celui-ci peut changer, et **doit être approuvé chaque année**.

### 3 Pourquoi les dossiers doivent être complets pour pouvoir être traités ? Et pourquoi il y a des dates limites d'inscriptions ?

La période d'inscription des dossiers est **nécessaire pour pouvoir anticiper** les groupes, le nombre d'agents, l'organisation du service... **Il faut donc respecter ce délai**.

### 4 Pourquoi mon enfant peut-il se trouver en liste d'attente sur certains services ?

Certaines années, le nombre d'enfants augmente considérablement, les tranches d'âge changent, et certains dossiers d'inscriptions nous parviennent hors de la période d'inscription. C'est pourquoi votre enfant peut être inscrit en liste d'attente s'il y a un souci au niveau des locaux (nombre de places) ou du nombre d'encadrants.

Par ailleurs, en période de rentrée scolaire, il y a souvent du **changement dans le planning hebdomadaire des familles** (activités extrascolaires, suivi médical...). Le temps d'obtenir un planning définitif, il peut s'avérer nécessaire d'inscrire un enfant en liste d'attente afin d'organiser les effectifs du Service Périscolaire (et d'envisager d'éventuels recrutements) pour garantir l'encadrement et la sécurité des enfants.

### 5 Pourquoi, si je suis en inscriptions mensuelles, dois-je donner les dates de réservation le 20 du mois d'avant ?

Cela permet de connaître précisément le **nombre d'enfants** par groupe d'âge, de prévoir le **nombre d'encadrants**, et de pouvoir **informer les familles** en liste d'attente au plus vite.

## 6 Pourquoi les annulations et les réservations exceptionnelles doivent se faire le vendredi avant 9h de la semaine précédente ?

La liste des enfants présents est donnée aux agents le vendredi matin pour la semaine suivante.

Cela permet :

- D'anticiper et **d'éviter les erreurs**.
- Aux agents de **prévoir les activités** en fonction du nombre d'enfants qu'ils auront.
- De mettre un animateur en plus si nécessaire, ce qui permet une **meilleure qualité de service**.
- D'informer le prestataire au plus vite du nombre de repas pour la restauration scolaire, **et de participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire**.

La commune de Saint-Mammès travaille en collaboration avec la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Cela nous oblige à **respecter des quotas d'encadrement** par rapport au nombre d'enfants et selon les tranches d'âge. Nous devons connaître le **nombre de présences réelles** pour recevoir les prestations de la CAF.

## 7 Pourquoi prévenir le service périscolaire en cas d'absence de mon enfant le matin-même (maladie, RDV médical... ) ?

En cas d'absence, il est important de prévenir par e-mail le service périscolaire, le matin de l'absence et d'envoyer le justificatif dès que possible. **C'est en respectant ces deux conditions que vous pourrez être défacturé des services concernés.**

Par ailleurs, les animateurs sont ainsi informés de l'absence, et n'ont ainsi pas à l'attendre et peuvent partir en activité avec le groupe plus rapidement.

## 8 Quand un enseignant est absent, pourquoi n'y a-t-il pas de remboursement ?

**Car les enfants peuvent être accueillis dans d'autres classes.** Par ailleurs, la commune a engagé des frais pour la commande de repas et l'effectif d'encadrement.

## 9 Pourquoi dois-je prévenir le service périscolaire si mon enfant a un problème exceptionnel (bras cassé, béquilles... ) ?

Il est important de prévenir le service périscolaire si votre enfant doit prendre ses béquilles, ne doit pas courir... que ce soit pour l'accueil du matin, la pause méridienne ou l'accueil du soir.

En effet, c'est un accueil collectif et **il est parfois nécessaire de faire des ajustements**, comme par exemple le temps de trajet pour aller/revenir de la MLC pour le déjeuner, si un enfant a des béquilles.

# Une autre question ?

Contactez le Service Périscolaire :  
[periscolaire@saint-mammes.com](mailto:periscolaire@saint-mammes.com)

